Envoyé en préfecture le 10/02/2022 Reçu en préfecture le 10/02/2022 Affiché le ID: 011-200035855-20220209-2022\_010-DE

Département de l'Aude

### REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement de Carcassonne

## COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DOMAINE: FONCTION PUBLIQUE** 

Séance du Conseil Communautaire du 9 février 2022 à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary

Présents: Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Patrick MAUGARD,

Nadine ROSTOLL,

Denis

Gérard

Benoit

Bruno

BOUILLEUX,

LAMARQUE,

MERLIN.

PERLES.

Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT,

Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT.

Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Alain CARBON,

Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY,

Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Marie-Paule CAU, Véronique CORROIR.

Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE,

Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM,

Jean-François POUZADOUX, Martine PUEBLA, Jacqueline RATABOUIL,

Jérôme SENAL, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET,

JEANJEAN,

MALRIEU.

PAULY.

Lauragais Audois.

Philippe

Didier

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté **SOUS-DOMAINE:** de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Frédéric

Monique VIDAL, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Cédric

Charles

PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T

**OBJET:** Adhésion au service de Médecine de prévention et de santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale Gérard de l'Aude

Le nombre de est de 71

Convocation du conseil en date du 02 février 2022

délégués en service Formant la majorité des membres en exercice.

PENNAVAIRE.

GUIRAUD,

MAERTEN.

MONDRAGON,

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants : Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS, Bernard PECH par Jacques PENNAVAIRE.

**CERTIFIE EXECUTOIRE PAR** RECEPTION PREFECTURE LE

Procuration(s): Karole CAFFIER à Gérard MONDRAGON. Javier DE LA CASA à Patrick MAUGARD, François DEMANGEOT à Jean-François VERONIN-MASSET, Hélène GIRAL à Sabine CHABERT, Prescillia GRANIER à Bernard GRIMAUD, Pierre MONOD à Isabelle SIAU.

1 0 FEV. 2022

Excusé(s): Nicole MARTIN. Sandrine CAMPGUILHEM. Hubert CHARRIER, Henri POISSON, Bruno POMART, Régine SURRE.

PAR PUBLICATION LE

1 0 FEV. 2022

CALMETTES, Absent(s) Didier Dominique DUBLOIS. Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE, René MERIC Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Marc TARDIEU, Gilles TERRISSON. Bernard VIDAL.

PAR DELEGATION LE

Secrétaire de séance : Audrey GAIANI.

Signature



Monsieur le Président,

- INDIQUE que la surveillance médicale des agents était assurée jusqu'à présent par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude.
- PRECISE la possibilité pour les Centres de gestion de la fonction publique territoriale de créer des services de médecine professionnelle et préventive, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- DONNE lecture de la convention proposée par le Centre de Gestion de l'Aude qui comprend à la fois :
  - la surveillance médicale,
  - l'action en milieu de travail,
  - la prévention des risques professionnels.
- SOULIGNE l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir bénéficier d'un service pluridisciplinaire et au meilleur coût en adhérant au service de Médecine de prévention et de santé au travail géré directement par le Centre de Gestion;

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**VU** la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 25, et 26-1,

**VU** le décret n°85-603 du 10 Juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

**VU** la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au service de Médecine de Prévention et de santé au travail géré par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude, pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2022 et aux budgets suivants.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, Je 09 février 2022

Le Président

Philippe GREFFIER